



**BATIK**

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication**  
**Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS**  
**l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

**N° 246, Janvier 2020**

---

**Sommaire**

**\*Éditorial\***

MVNO, l'Arlésienne ?

**\*Actualités\***

L'ADIE et la DGUA s'allient pour la mise œuvre du projet « Maison du citoyen »

En 2019 les start-up sénégalaises ont levé 16 millions \$

La Fondation Sonatel a inauguré sa deuxième maison digitale

Atelier sur l'actualisation et l'opérationnalisation de la stratégie Sénégal Numérique 2025

Hausse en volume et en valeur des transactions en monnaie électronique dans l'UEMOA

Sortie du premier terminal de paiement électronique produit par Sewacard Industrie

Augmentation des fraudes via les moyens de paiement électroniques dans l'UEMOA

Ndongo Diao et Daniel Goumalo Seck condamnés par la Cour des comptes

Affaire du faux compte LinkedIn de Marième Faye Sall

Détournement et revente illégale de blocs d'adresses IP appartenant à l'AFRINIC

Lancement de la solution de paiement universel UPay par ATPS

Mbackiou Faye, promoteur Promobile, envisage de poursuivre Free Sénégal en justice

**\*Politique\***

Le président de la République insiste sur l'accélération de la stratégie SN 2025

Adoption d'un décret baissant le montant de diverses redevances de télécommunications

Nomination de Bitilikho Ndiaye comme Directrice de la Promotion de l'Economie numérique

Signature d'une lettre d'entente entre le MENT et le PNUD Sénégal

**\*Infrastructures et services\***

Evolution du marché des télécommunications au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019

**\*Projets\***

Projet de révision de la Loi sur la Protection des Données à Caractère Personnel

Projet de loi sur la sécurité intérieure ciblant l'utilisation des réseaux par le terrorisme

Le Sénégal devrait prochainement accueillir une antenne de l'école 42

**\*Rendez-vous\***

2<sup>ème</sup> Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation (24-25 févr. 2019)

**MVNO, l'Arlésienne ?**

Dans le cadre de la politique de libéralisation du secteur des télécommunications, menée par le gouvernement sénégalais, il y a bientôt trois ans de cela, l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) lançait un appel à candidatures pour l'attribution de licences d'opérateurs mobiles virtuels, plus connus sous le sigle anglais de MVNO. Or, à ce jour, et bien que l'attribution des trois licences a été confirmée depuis août 2017 respectivement à Sirius Télécom associé à Tigo, Groupe Futurs Médias (GFM) associé à Sonatel et Origines SA associé à Expresso, aucun de ces MVNO n'est opérationnel. En janvier 2019, le Directeur général de l'ARTP s'inquiétait déjà publiquement que seul Sirius Télécom s'était acquitté de la redevance d'un montant de 300 millions de FCFA prévue par le cahier des charges et appelait les deux autres attributaires à en faire de même afin de démarrer leurs activités. Après avoir recruté 300 employés, créé vingt-cinq agences commerciales, acheté des véhicules et acquis des numéros de téléphone pour un montant de deux milliards de FCFA, Sirius Télécom, qui a choisi d'opérer sous la marque commerciale Promobile, avait prévu de lancer ses activités à l'occasion du Grand Magal de Touba. Cela étant, de lancement il n'en y eut point car un contentieux avait surgi entre Sirius Télécom et Free Sénégal sur le montant à payer par le premier pour bénéficier du support technique du second. Il faut dire qu'entre temps un changement de taille s'était produit avec le rachat de Tigo par Free Sénégal avec tous les changements de stratégie qui en ont découlé. Sans vouloir nous prononcer sur le fait de savoir lequel des deux protagonistes est dans son bon droit, il nous semble important de rappeler un certain nombre d'évidences qui déterminent le fonctionnement d'un MVNO afin d'éclairer le débat qui prend place dans l'opinion publique. Tout d'abord, il doit être clair qu'un MVNO ne peut concurrencer les opérateurs traditionnels, d'une manière générale, et encore moins l'opérateur sur lequel il s'adosse puisqu'il utilise le réseau de celui-ci pour offrir ses services. Dès lors, un MVNO ne peut qu'aider l'opérateur sur lequel il s'adosse à développer son chiffre d'affaires via la vente en gros de capacités de trafic. Ces revenus additionnels ont le double avantage de compenser les éventuelles pertes financières résultant des parts de marché conquises par le MVNO comme par ses concurrents traditionnels. Un MVNO doit donc se positionner comme un opérateur de niche ciblant une clientèle particulière et offrant des services qui ne sont pas offerts par les autres opérateurs. En dehors de savoir si Sirius Télécom et les deux autres MVNO n'ont pas sous-estimé les ressources nécessaires pour être présents dans le secteur des télécommunications, l'équation qui se pose à Promobile et aux deux autres MVNO, est celle des clientèles qu'ils envisagent de cibler et surtout de la nature des services innovants qu'ils comptent offrir de manière à présenter un avantage comparatif susceptible d'attirer une clientèle conséquente. Cela étant, compte tenu de la dépendance des MVNO par rapport aux opérateurs traditionnels, l'autre enjeu essentiel est celui de la régulation et à ce titre le contentieux survenu entre Sirius Télécom et Free Sénégal n'est guère rassurant. En effet, si l'attribution de licences à des MVNO vise à accroître la concurrence, faire baisser les prix, encourager l'offre de service innovants et bénéficier in fine aux consommateurs, il revient à l'ARTP de mettre en place une régulation favorable aux MVNO et les protégeant contre les diktats des opérateurs classiques. Or historiquement parlant, l'ARTP n'a jamais mis en œuvre une régulation asymétrique visant à favoriser l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs, se contentant de faire jouer le principe d'égalité entre les acteurs ce qui est un non-sens. C'est cette pratique constante qui explique que plus de vingt-ans après la privatisation de l'opérateur historique et la libéralisation du marché des télécommunications, ce dernier est toujours dominant sur l'ensemble des segments du marché des télécommunications. L'ARTP devrait donc s'assurer que ces MVNO bénéficient d'offres tarifaires suffisamment abordables pour leur permettre d'être compétitifs sur le marché de détail face aux opérateurs qui les hébergent. Une fois les conditions réunies, les trois MVNO, dont l'arrivée avait été annoncée à grand bruit pourraient enfin démarrer leurs activités dans des conditions idoines et cesser de jouer les arlésiennes, ces personnages dont on entend souvent parler mais qui restent invisibles !

**Amadou Top  
Président d'OSIRIS**

---

## Actualités

---

\* L'ADIE et la DGUA s'allient pour la mise œuvre du projet « Maison du citoyen »

L'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) et de la Direction générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique (MULHP) ont signé un protocole d'accord dans le but de faciliter la mise en œuvre du projet « Maisons du Citoyen ». Conçu dans le cadre du programme Smart Sénégal, dans sa dimension Smart Territoires, il prévoit la construction de quarante-cinq (45) maisons du citoyen dans les différents départements du Sénégal afin de rapprocher l'administration du citoyen. La collaboration entre l'ADIE et la DGUA devrait notamment permettre de généraliser la digitalisation de toutes les procédures de l'Urbanisme. A l'heure actuelle, la procédure en ligne TéléDAc qui concerne l'autorisation de construire, le certificat de conformité de l'autorisation de construire et le certificat de l'urbanisme est uniquement disponible dans la région de Dakar.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

MULHP : <http://www.urbanisme.gouv.sn/>

\* En 2019 les start-up sénégalaises ont levé 16 millions \$

Selon le rapport annuel de Partech Africa, en 2019, les start-up sénégalaises ont été les premières en Afrique francophone, en termes de financements levés, avec un montant de 16 millions \$. Ces fonds sont toutefois en baisse de 27,2 % (6 millions \$) par rapport aux 22 millions \$ récoltés en 2018. Cependant, les start-up nigérianes dominent l'Afrique en termes de levées de fonds avec un total de 747 millions \$ d'investissements en 2019. L'année précédente, elles occupaient la deuxième place sur le continent avec seulement 306 millions \$ mobilisés, derrière le Kenya. Globalement, le Nigeria, le Kenya, l'Egypte et l'Afrique du Sud ont mobilisé 85 % du financement total alloué aux start-up africaines qui s'élève à 2,02 milliards \$ en 2019, en progression de 74 % par rapport à l'année 2018.

Partech Africa : <https://partechpartners.com/>

\* La Fondation Sonatel a inauguré sa deuxième maison digitale

Le 30 janvier 2020 la Fondation Sonatel, en collaboration avec l'association Students travel and exposure Senegal (Straesen) a inauguré sa deuxième maison digitale, située aux Parcelles assainies. Cette structure, visant à favoriser l'inclusion numérique des femmes, consiste en un espace équipé en matériel informatique destiné à l'alphabétisation ainsi qu'à la formation aux bases de la gestion commerciale et financière, aux outils numériques et bureautiques, au développement personnel, à l'entrepreneuriat et la gestion de projet. Elle vient s'ajouter à celle ouverte à Yeumbeul en décembre 2017.

Fondation Sonatel : <https://fondationsonatel.com/>

\* Atelier sur l'actualisation et l'opérationnalisation de la stratégie Sénégal Numérique 2025

Les travaux pour l'actualisation et l'opérationnalisation de la stratégie Sénégal Numérique 2025 (SN 2025) organisés par le ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications (MENT) se sont déroulés du 27 au 29 janvier 2020. L'objectif de cet atelier était de faire le bilan de la mise en œuvre de la stratégie SN 2025 lancée en 2016, de l'actualiser et d'élaborer un plan d'actions pour son opérationnalisation. A cette occasion, Antoine Ngom, président de l'Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (OPTIC) a plaidé pour l'intégration des nouvelles tendances du numérique ainsi que la prise en compte de dimensions telles que le capital humain, l'innovation et les start-up, la transformation digitale de la société ainsi que l'intelligence artificielle.

MENT : <http://www.numerique.gouv.sn/>

\* Hausse en volume et en valeur des transactions en monnaie électronique dans l'UEMOA

Selon le rapport de la Direction générale des opérations et de l'inclusion financière de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) publié récemment, au premier semestre 2019, le nombre de transactions via les comptes de monnaie électronique s'est établi à 583,36 millions représentant un montant de 6 203,20 milliards de francs CFA, soit un accroissement de 35,43 % en volume et de 16,04 % en valeur par rapport à l'année précédente. Cette progression enregistrée au niveau de tous les opérateurs traduit l'adhésion croissante des citoyens de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à l'utilisation des services de paiement adossés à la monnaie électronique et le renforcement des réseaux de distribution déployés dans l'Union par les émetteurs de monnaie électronique (EME).

BCEAO : <https://www.bceao.int/>

UEMOA : <http://www.uemoa.int/>

\* Sortie du premier terminal de paiement électronique produit par Sewacard Industrie

Le premier terminal de paiement électronique (TPE), assemblé en Afrique et sorti des ateliers de Sewacard Industrie, une usine installée au Parc industriel international de Diamniadio, a été présenté récemment à Berlin, lors du forum économique entre le patronat allemand et le secteur privé sénégalais. Le modèle TPE A920 est TPE multiservices destiné à développer l'usage des cartes bancaires et l'inclusion financière en Afrique. L'installation de Sewacard Industrie au Sénégal est le fruit d'un partenariat financé à hauteur de 25 millions d'euros par la Banque allemande AKA associée à Euler Hermes, une société d'assurance-crédit française détenue par le groupe Allianz.

Sewacard Industrie : <https://www.sewacardindustrie.com/>

\* Augmentation des fraudes via les moyens de paiement électroniques dans l'UEMOA

Selon le rapport de la Direction générale des opérations et de l'inclusion financière de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) publié récemment, au premier semestre 2019, il a été constaté 41 894 cas de fraude portant sur un volume estimé à 578 millions de F CFA. Ces fraudes concernent essentiellement, Orange finances mobiles Sénégal (OFMS) qui a répertorié 41 893 cas de fraude (99,9 % du nombre total de fraudes à fin juin 2019). Par ailleurs, Orange Money Côte d'Ivoire (OMCI) a informé la BCEAO d'une fraude survenue sur ses comptes internes en juin 2019. La malversation résulterait de deux intrusions sur la plateforme de l'établissement par deux personnes non encore identifiées, qui ont usurpé les habilitations d'utilisateurs internes pour initier et valider des transactions. Les fraudeurs ont pu, par ce biais, transférer des unités de valeurs électroniques (UVE) des comptes internes de l'OMCI vers des distributeurs et des clients finaux qui ont effectué des retraits au niveau des guichets automatiques de banque (GAB).

BCEAO : <https://www.bceao.int/>

UEMOA : <http://www.uemoa.int/>

\* Ndongo Diao et Daniel Goumalo Seck condamnés par la Cour des comptes

Le 23 janvier 2020, Ndongo Diao et Daniel Goumalo Seck, anciens Directeurs généraux de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), ont été condamnés pour « délits financiers » au terme d'un procès devant la Chambre de discipline et financière de la Cour des comptes. Ils devront verser respectivement 2 et 50 millions de francs CFA d'amende pour ne pas avoir respecté certaines formalités liées à des passations de marché et avoir mis sur pied une entente ayant permis à des entreprises de décrocher de juteux marchés. Ils étaient

mis en cause « dans un dossier judiciaire relatif au scandale de 10 milliards à l'ARTP révélé par un rapport de l'Inspection générale d'État (IGE) portant sur la période 2005-2012. Le Parquet avait requis une amende de 150 millions de FCFA à l'encontre de Ndongio Diao et 100 millions de FCFA pour Daniel Goumalo Seck.

\* Affaire du faux compte LinkedIn de Marième Faye Sall

Créé dans la journée du 19 janvier 2020, un compte LinkedIn frauduleusement attribué à Marième Faye Sall a été mis en ligne dans le but d'escroquer les proches de l'épouse du président de la République. Le stratagème ayant été rapidement découvert, un communiqué a été diffusé indiquant que « Ni Mme la Première dame, encore moins la Fondation Servir le Sénégal n'ont mandaté personne pour demander l'ouverture de compte bancaire ou le versement d'un seul franc sur un compte bancaire ».

\* Détournement et revente illégale de blocs d'adresses IP appartenant à l'AFRINIC

A la fin de ce mois de janvier 2020, la presse a révélé un énorme scandale ayant secoué l'African Network Information Centre (AFRINIC), le registre Internet pour l'Afrique et l'océan Indien responsable de la distribution et de la gestion des ressources d'adresses Internet (adresses IPv4 et IPv6) et de numéros AS (ASN). En effet, il a été découvert que l'ancien Directeur général d'AFRINIC, Ernest Byaruhanga, aurait procédé au détournement et à la revente de nombreux blocs d'adresses IP appartenant à la base de données WHOIS de l'AFRINIC, pour une valeur estimée à plus de 54 millions de dollars US. Remplacé dans ses fonctions par Eddy Kayihura, ce dernier a fait le point de cette affaire dans un message en date du 17 janvier 2020 et expliqué que la police mauricienne était désormais en charge de l'enquête sur cette affaire. Depuis, la nouvelle équipe installée à la tête d'AFRINIC s'emploie à rétablir l'exactitude des données WHOIS et à renforcer les contrôles existants afin d'éliminer les menaces internes ou externes qui pourraient peser sur ses opérations. De plus AFRINIC a commencé à récupérer les blocs d'adressage IP volés en purgeant les enregistrements prétendument frauduleux de sa base de données WHOIS et en décidant de mettre en quarantaine l'espace d'adressage IP affecté pour une période de douze (12) mois.

AFRINIC : <https://afrinic.net/>

\* Lancement de la solution de paiement universel UPay par ATPS

Le 15 janvier 2020, la société Africa Transaction Processus et Services (ATPS), filiale de l'entreprise marocaine M2T, a procédé au lancement officiel de UPay, sa solution de paiement universel destinée aux particuliers, aux entreprises et aux commerçants. Cette application regroupe l'ensemble des solutions financières digitales et agrège toutes les portemonnaies électroniques existant sur le marché sénégalais (Orange money, Free money, E-money, Wizall, Poste Cash, etc.). Elle consiste en une plateforme de paiement universel comportant plusieurs composantes à savoir la composante business qui permet à toutes entreprises de pouvoir émettre des demandes de paiement mais également de faire de la collecte, la composante UPay online qui permet à tous les sites marchands de pouvoir disposer d'outils leur permettant d'accepter le paiement par carte bancaire, par porte-monnaie électronique, etc. et la composante Pro qui permet aux commerçants de pouvoir encaisser de l'argent via two wallet. L'application mobile Upay disponible sur Play Store, permet à ses utilisateurs de pouvoir faire l'interopérabilité entre les différents porte-monnaie électronique, autrement dit il est possible de prendre de l'argent depuis un quelconque opérateur (Orange money, Free money, E-money, etc.) ou bien des cartes prépayées et de pouvoir l'envoyer vers un autre opérateur ou vers une carte bancaire grâce à un système de QR Code.

ATPS : <http://atps.africa/>

\* Signature d'un accord de collaboration entre le MENT et le PNUD Sénégal

Le 10 janvier 2020, Ndèye Tické Ndiaye Diop, Ministre de l'Economie Numérique et des Télécommunications et Amata Diabaté, Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ont procédé à la signature d'une lettre d'entente couvrant une durée de trois ans visant à permettre (1) l'actualisation et l'opérationnalisation de la stratégie « Sénégal Numérique SN2025 », (2), l'appui à la mise en œuvre du projet « Maisons numériques du citoyen » en collaboration avec l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et le portage institutionnel du Projet d'Appui à la promotion de la Politique de Bonne Gouvernance (PAPBG) par le Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications en tant qu'agence de coordination.

MENT : <http://www.numerique.gouv.sn/>

PNUD : <https://www.sn.undp.org/>

\* Mbackiou Faye, promoteur Promobile, envisage de poursuivre Free Sénégal en justice

Le 9 janvier 2020, Mbackiou Faye, promoteur de l'opérateur virtuel Promobile Sénégal, a annoncé son intention de poursuivre en justice l'opérateur de téléphonie mobile Free Sénégal, pour abus de confiance. Il reproche au deuxième opérateur de téléphonie mobile de n'avoir pas honoré ses engagements et d'avoir fait « obstruction » au lancement de sa marque. Il rejette notamment l'offre commerciale faite par Free Sénégal proposant un tarif de communication à la minute de 4 FCFA hors taxe au lieu de 3,5 F CFA HT. Il accuse par ailleurs Free Sénégal d'avoir délibérément retardé le début des activités de Promobile alors que selon lui les conditions étaient réunies pour que le réseau virtuel puisse être fonctionnel avec pour conséquence un préjudice de près de 2 milliards de francs CFA découlant de l'achat du matériel et des charges mensuelles estimées à hauteur de 150 millions de francs CFA que l'opérateur paie depuis neuf (9) mois maintenant. Pour rappel, le gouvernement à travers l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a accordé des licences de MVNO à GFM de Youssou Ndour, à Origines SA de El Hadj Ndiaye et à Sirius Télécom de Mbackiou Faye qui a signé un contrat d'assistance technique avec Tigo, devenu Free Sénégal, afin de pouvoir opérer sur le marché.

Promobile : <http://www.promobile.sn/>

---

## Politique

---

\* Le président de la République insiste sur l'accélération de la stratégie SN 2025

Le 29 février 2020, à l'occasion de la réunion du Conseil des ministres, le président de la République a évoqué la stratégie « Sénégal numérique 2025 » pour insister sur la nécessité d'intensifier sa mise en œuvre. Dans ce sens, il a invité la ministre chargée de l'Economie Numérique à accélérer le processus, en précisant à chaque acteur de l'écosystème du numérique impliqué sa feuille de route actualisée, intégrant notamment les actions consensuelles à déployer sur la période (2020-2025), ainsi que les ressources indicatives à mobiliser. Par ailleurs, il a rappelé l'importance qu'il accorde au basculement intégral au Numérique pour la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dans le courant du premier semestre 2020 ainsi que l'intensification de l'intégration du digital dans le système éducatif afin d'accélérer le développement de l'intelligence artificielle et de l'économie de la connaissance.

Gouvernement du Sénégal : <https://www.sec.gouv.sn/>

\* Adoption d'un décret baissant le montant de diverses redevances de télécommunications

Le 29 janvier 2020, le président de la République du Sénégal a signé un décret actant la baisse

des redevances de télécommunications. C'est ainsi qu'une baisse moyenne de 38 % a été enregistrée sur les fréquences de communications utilisées par les opérateurs de réseaux ouverts au public et une baisse de l'ordre de 50 % sur les fréquences de communications utilisées par les radios FM commerciales et associatives de même que sur celles utilisées par la télédistribution. Cependant, les principaux bénéficiaires de cette baisse sont les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui bénéficient d'une baisse de 80% sur leurs redevances.

Gouvernement du Sénégal : <https://www.sec.gouv.sn/>

\* Nomination de Bitilikho Ndiaye comme Directrice de la Promotion de l'Economie numérique

Le 8 janvier 2020, le Conseil des ministres a nommé Bitilikho Ndiaye Directrice de la Promotion de l'Economie numérique et du Partenariat (DPENP) au Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications, en remplacement de Seth Sall qui avait été nommé dans ces fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Bitilikho Ndiaye est titulaire d'une maîtrise en sociologie et d'un International Master Business Administration (IMBA). Par le passé, elle a occupé les fonctions de Directrice de la communication du Ministère de l'Information des Télécommunications du NEPAD et des Relations avec les Institutions, Mme Bitilikho Ndiaye et était précédemment Conseillère technique chargée des questions de Genres au Ministère de la Communication des Télécommunications, des Technologies de l'information et de la Poste.

MENT : <http://www.numerique.gouv.sn/>

\* L'ADIE et le BOS ont signé un protocole d'accord

Le 3 janvier 2020, l'Agence De l'informatique de l'État (ADIE) et le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS) ont signé un protocole d'accord de coopération dans le cadre de la modernisation des dispositifs de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le protocole d'accord vise à mettre en place des produits et services innovants, un appui et des conseils dans le cadre de l'exécution de leurs missions respectives, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques ainsi que la dématérialisation des procédures administratives de l'État. Le BOS collaborera notamment avec l'ADIE dans le cadre du Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA), les formations certifiantes autour du suivi-évaluation de projets et réformes phares ainsi que les études d'évaluation de l'impact de la dématérialisation des procédures administratives au Sénégal.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

BOS : <http://www.senegal-emergent.com/>

\* Le Conseil National du Numérique (CNN) sera rattaché à la présidence de la République

Le 23 décembre 2019, à l'occasion d'un déjeuner de presse organisé par le ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications (MENT), Modou Mamoune Ngom, Directeur des Télécommunications, a annoncé que le Conseil National du Numérique (CNN) sera rattaché à la présidence de la République et démarrera ses activités dans le courant du mois de janvier. Il a par ailleurs précisé que le CNN. Créée en 2018, le CNN est un organe multi-acteurs avec une dimension transversale et est composé de l'ensemble des parties prenantes du secteur du numérique issues des entités publiques, du secteur privé et de la société civile qui est chargé d'étudier et de donner son avis au gouvernement sur les questions qui lui sont présentées.

MENT : <http://www.numerique.gouv.sn/>

---

## **Infrastructures et services**

---

\* Evolution du marché des télécommunications au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019

L'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a récemment publié son rapport sur le marché des télécommunications couvrant le troisième trimestre de l'année 2019.

Dans le sous-secteur de la téléphonie fixe, le parc compte 225 643 lignes téléphoniques, un chiffre en baisse de 26,51% par rapport au second trimestre où il s'élevait à 307 030 lignes téléphoniques. Cette forte baisse résulte de la diminution de 22,54% du nombre de lignes résidentielles et de 39,79% du nombre de lignes professionnelles. Globalement, le taux de pénétration de la téléphonie fixe est passé de 1,96% en septembre 2018 à 1,43% en septembre 2019. En termes de part de marché, Sonatel est hégémonique sur ce segment avec 99,61% des parts contre seulement 0,39% des parts à Saga Africa Holdings Limited propriétaire de la marque commerciale Free. S'agissant du sous-secteur de la téléphonie mobile, le parc de lignes téléphoniques qui est constitué de l'ensemble des cartes SIM qui ont émis ou reçu un appel et/ou envoyé ou reçu un SMS au cours des trois derniers mois, s'élève à 17 398 285, en croissance de 1,14% par rapport au trimestre précédent. Globalement, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 107,52% en septembre 2018 à 110,63% en septembre 2019. En termes de part de marché, Sonatel domine ce segment avec 53,62% des parts suivie par Free avec 25,38% et Expresso avec 20,99%. Entre septembre 2018 et septembre 2019, il n'y a pas eu d'évolution notable du marché de la téléphonie mobile en termes d'évolution de parts de marché puisqu'en septembre 2018 Sonatel détenait 53,14% de parts de marché suivie par Free avec 24,83% et Expresso avec 22,03%. Enfin, concernant le sous-secteur Internet, on dénombrait 10 531 260 lignes Internet contre 11 078 695 au trimestre précédent soit une baisse de 4,9%. Globalement, le taux de la pénétration d'Internet est passé de 68,49% en septembre 2018 à 66,98% en septembre 2019. En termes de type de connexion, l'internet mobile (2G/3G/4G) représente 97,55% des connexions, suivi des connexions haut débit (ADSL+ fibre) avec 1,47%, puis des clés internet et des box avec 0,96% et des connexions fixes bas débit ( $\leq$  256 kbps) avec 0,02%. Le parc Internet global est constitué à 98,51% par l'Internet mobile ainsi que les clés Internet et les box tandis que 1,49% de celui-ci est composé du parc Internet fixe haut débit (ADSL/fibre) et du parc bas débit. Il faut noter qu'entre septembre 2018 et septembre 2019 le nombre d'abonnements Internet bas débit s'est complètement effondré passant de 17 961 abonnés à 1781 abonnés. S'agissant des connexions Internet mobile, hors clés et box, elles se font à 54,77% via la 3G, à 29,14% via la 2G et à 16,08% via la 4G. En part de marchés, le sous-secteur est dominé par Sonatel avec 74,41%, suivi de Free avec 18,59%, d'Expresso avec 6,98% et des trois fournisseurs d'accès Internet (FAI) avec 0,03%.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

---

## Projets

---

\* Projet de révision de la Loi sur la Protection des Données à Caractère Personnel

Le 30 janvier 2020, Ndèye Tické Ndiaye Diop, Ministre de l'Economie numérique et des Télécommunications (MENT) a rencontré Awa Ndiaye, Présidente de la Commission de protection des Données Personnelles (CDP) pour discuter de l'actualisation de la Loi sur la Protection des Données à Caractère Personnel adoptée le 25 janvier en 2008. Le processus a démarré depuis le 27 janvier 2020, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et vise à moderniser le cadre légal et institutionnel du domaine des télécommunications et de la technologie comme prévu dans la stratégie Sénégal Numérique 2016-2025 (SN 2025). Le projet de loi intègre notamment des nouvelles questions que sont la biométrie, les méga données, l'intelligence artificielle, la géolocalisation et l'informatique en nuage. Il vise également à corriger les insuffisances de la législation actuelle en matière de composition et d'autonomie de la CDP ainsi que celles liées aux mécanismes d'auto-déclaration et à la coopération transfrontalière.

MENT : <http://www.numerique.gouv.sn/>

CDP : <http://www.cdp.sn/>



\* Projet de loi sur la sécurité intérieure ciblant l'utilisation des réseaux par le terrorisme

Le 9 janvier 2020, dans son un discours à l'occasion de la rentrée solennelle des cours et tribunaux, le président de la République, Macky Sall, s'est appesanti sur les dangers d'Internet et a appelé à prêter une attention particulière à la gouvernance d'Internet, comme espace de propagande et de relais de financement. A cet effet, il a annoncé qu'il soumettra prochainement à l'Assemblée nationale un projet de loi portant sur la sécurité intérieure qui traitera notamment de cette question. Il s'agira avec ce projet de loi de donner à l'autorité publique les moyens légaux de prendre des mesures adaptées et proportionnées au regard des risques encourus et des circonstances contre notamment des attentats terroristes ou menaces avérées d'actions terroristes, le recrutement de personnes en vue de participer à une entreprise terroriste, la provocation au terrorisme ou l'apologie d'actes terroristes par des écrits, des forums, des tribunes publiques ou privées ou par tout autre moyen notamment par l'utilisation d'un réseau de communication bien connu des actions criminelles ressortissant au crime organisé transnational associé ou non à une entreprise terroriste. Pour mémoire, le Sénégal dispose déjà d'un arsenal juridique destiné à prévenir les activités terroristes constitué de la Loi n° 2016-33 relative aux Services de renseignement, la Loi n° 2016-29 portant Code pénal révisé et la Loi n°2016-30 portant code de procédure pénale révisée. D'ores et déjà l'Association des utilisateurs des TIC (ASUTIC) a mis le gouvernement en garde contre toute atteinte aux libertés fondamentales sous couvert de lutte contre le terrorisme.

Gouvernement du Sénégal : <https://www.sec.gouv.sn/>

ASUTIC : <https://asutic.org/>

\* Le Sénégal devrait prochainement accueillir une antenne de l'école 42

Xavier Niel, propriétaire de Free Sénégal, envisagerait d'installer prochainement au Sénégal une antenne de l'école 42, établissement dispensant gratuitement des cours d'informatique. Fondée à l'initiative de Xavier Niel en 2013, le principe de l'école 42 est d'offrir des formations en informatique entièrement gratuites, ouvertes à toutes et à tous sans condition de diplôme et accessibles dès 18 ans. Sa pédagogie est basée sur l'apprentissage par les pairs, dans le cadre d'un fonctionnement participatif, sans cours et sans professeur, qui permet aux étudiant(e)s de libérer leur créativité grâce à l'apprentissage par projets.

Free Sénégal : <https://free.sn/>

Ecole 42 : <https://www.42.fr/>

---

## Rendez-vous

---

\* 2<sup>ème</sup> Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation (24-25 févr. 2019)

Le deuxième Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation, co-organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, du Développement des sciences et de la technologie du Zimbabwe, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission de l'Union africaine et le Département des sciences et de l'innovation de l'Afrique du Sud, se déroulera les 24 et 25 février 2020 à Victoria Falls (Zimbabwe). Il servira de plateforme pour explorer et faciliter les interactions, le jumelage, la coopération et les partenariats entre les parties prenantes concernées, afin de stimuler le développement et le transfert de technologies, et de créer des réseaux régionaux d'innovation pour le co-apprentissage et la co-création, et pour le partage d'expériences entre et parmi les multiples parties prenantes. En outre, il fournira également une plate-forme pour identifier et examiner les besoins technologiques et les failles et lacunes institutionnelles qui devraient être comblées pour permettre aux pays africains d'exploiter et de déployer pleinement la science, la technologie et l'innovation pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Envoyez-nous vos informations : [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)  
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0)  
Osiris, janvier 2020